

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3889 - JEUDI 10 DECEMBRE 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

Examen ce jeudi des pétitions
initiées contre l'équipe Mabunda

La principale mission assignée au bureau d'âge que préside le doyen Mboso Nkodia est d'examiner les différentes pétitions initiées individuellement à chaque membre du bureau Mabunda. Sauf changement, c'est ce jeudi 10 décembre que Jeanine Mabunda et son équipe vont se présenter à l'hémicycle pour y être entendus sur les faits mis à leur charge.

Le président du bureau provisoire leur a, cependant, reconnu le droit de préparer leur défense et a appelé les députés à faire preuve de respect, d'amour, de dignité et de décence dans leurs interventions.

Page 2



Une sequence de la plénière à l'Assemblée nationale.

ECOLES CONVENTIONNÉES CATHOLIQUES

L'Anapeco condamne
la perception des frais de motivation

Des élèves dans une école à Goma.

La ligue appelle les associations des parents inféodées aux confessions religieuses à sanctionner tous les membres des comités des parents, complices des chefs d'établissements, ayant participé à la fixation desdits frais de motivation.

L'Anapeco pense que l'inspection de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) et les directions provinciales devraient établir, à l'attention du secrétaire général, un rapport complet permettant d'identifier et d'interpeller les gestionnaires ayant participé activement ou passivement à cette violation.

Page 3

KONGO CENTRAL

L'intersyndicale de l'ex-Onatra dénonce
la déviation des navires vers les ports privés

L'intersyndicale de l'ex-Onatra dénonce la déviation des navires vers les ports privés.

Dans une déclaration livrée le 6 décembre, le président de l'Intersyndicale de la Société commerciale des

ports et transports (SCPT), Armand Ossasse, a dénoncé la déviation, il y a quelques jours, de sept navires dans les ports privés du Kongo central et leur accostage sans aucun contrôle ni paiement des taxes. Pour ce syn-

dicaliste, cette situation engendre non seulement un manque à gagner considérable pour la SCPT et le Trésor public, mais aussi constitue un danger sécuritaire pour le pays.

Page 3

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'APLC lance son
Plan stratégique
national

Le coordonnateur de l'APLC, Ghislain Kikangala.

L'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) a lancé, le 9 décembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption célébrée le même jour, son plan de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption (2020-2030) à l'hôtel Kin Plaza à Kinshasa.

En termes d'objectif global, ce plan stratégique vise à renforcer l'intégrité et à réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2030 en vue d'assainir le climat des affaires, de réconcilier la population avec les institutions et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Page 3

ÉDITORIAL

Clash

La rupture d'alliance intervenue, le 6 décembre, entre le Front commun pour le Congo et Cap pour le changement était prévisible. Pour la simple raison que le rapport de force entre les deux alliés était si déséquilibré qu'à terme, le président élu, Félix Tshisekedi, et son prédécesseur, Joseph Kabila, allaient tout faire, chacun dans son coin, pour affirmer son autorité.

Garant des institutions mais privé de majorité à l'Assemblée nationale dont est issu le Premier ministre, chef du gouvernement et moteur central de la mise en œuvre des grandes lignes de l'Exécutif durant le mandat présidentiel, le leader du CACH, Félix Tshisekedi, souffrait d'une certaine absence de légitimité du fait du poids écrasant de son partenaire.

Avec trois cent cinquante députés à son actif, contre seulement quarante-huit pour la coalition soutenant le chef de l'Etat, le FCC gardait une haute main sur le pouvoir législatif et une influence certaine sur la grande administration civile et militaire. Cela peut expliquer la levée de boucliers qui avait suivi, quelques semaines en arrière, les nominations au sein des forces armées du pays par le président Tshisekedi au moment où son Premier ministre, Sylvester Ilunga Ilunkamba, se trouvait en mission à l'intérieur du pays.

La relative bonne entente affichée depuis deux ans par le président de la République et son prédécesseur et allié ne pouvait résister longtemps aux pressions de leurs partisans. D'un côté, ceux qui venaient d'accéder au pouvoir à travers la personne du président de la République étaient dans leur bon droit de l'exercer pleinement, de l'autre ceux que le jeu de la majorité maintenait au pouvoir à travers le contrôle de la chambre basse du parlement étaient eux également en droit de peser sur le cours des événements.

Il n'a échappé au regard de personne qu'ayant prêté serment le 24 janvier 2019 et nommé son Premier ministre, le 20 mai, Félix Tshisekedi n'a dévoilé son équipe gouvernementale que six mois plus tard, le 26 août. Les rumeurs plus ou moins soutenues, dont Kinshasa, la capitale du pays, a le secret revenaient de jour et de nuit sur une mésentente cordiale qui s'était établie entre Félix Tshisekedi et Joseph Kabila. Jusqu'à la fin de partie décrétée le 6 décembre.

En RDC même et ailleurs, les gens se demandent que leur réservent les deux hommes aux parcours très différents que la politique a unis quasiment contre toute attente au lendemain de la présidentielle plutôt très mouvementée du 30 décembre 2018 ? Que leur réservent Félix et Joseph ?

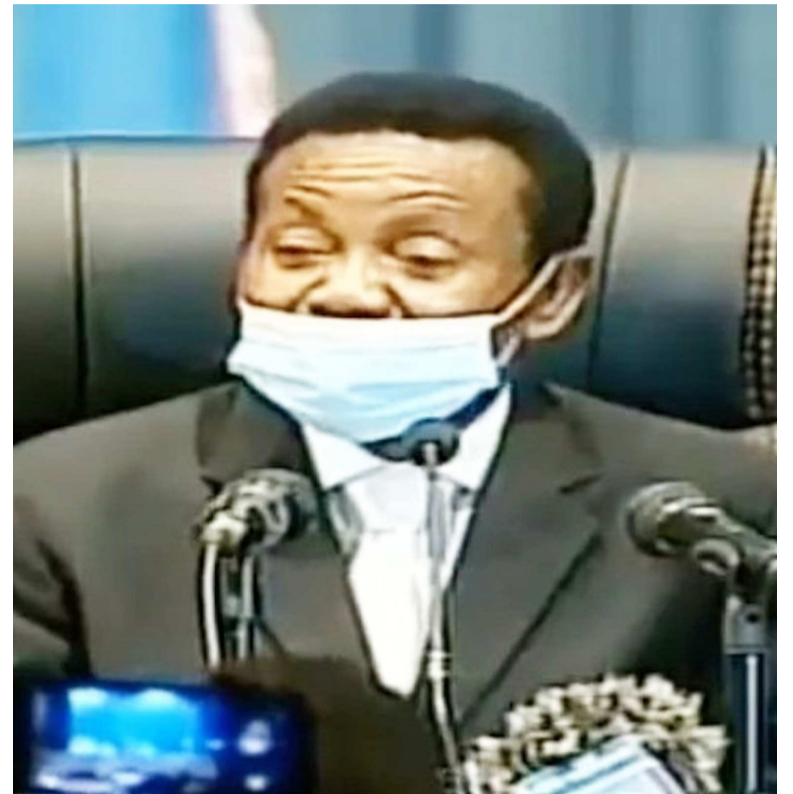
Le Courrier de Kinshasa

ASSEMBLÉE NATIONALE

Examen ce jeudi des pétitions initiées contre l'équipe Mabunda

Le président du bureau provisoire Mboso Nkodia a reconnu aux membres du bureau Mabunda le droit de préparer leur défense et a appelé les députés à faire preuve de respect, d'amour, de dignité et de décence dans leurs interventions.

Après des échauffourées ayant émaillé la séance plénière du mardi 8 décembre qui a vu les pétitionnaires et les non-pétitionnaires contre l'équipe Jeanine Mabunda en découdre à point de mettre sens dessus dessous l'hémicycle du Palais du peuple, il s'est observé une accalmie relative en fin de journée. Si la présidente de la chambre basse n'a pu tenir sa plénière au cours de laquelle elle entendait faire part d'une communication importante aux élus du peuple, celle convoquée par le secrétaire général de l'institution a eu lieu. En l'absence de Jeanine Mabunda et son équipe, obligés à vider les lieux face à la pression exercée sur eux par des députés en furie, deux cent soixante-dix-neuf élus du peuple ont pu siéger dans la salle des spectacles, celle des congrès étant restée fermée. Ces députés, pour la plupart anti Mabunda, ont siégé, le quorum étant valablement atteint. Ils ont, conformément au règlement régissant le fonctionnement de leur institution, mis en place un nouveau bureau constitué du doyen d'âge et de ses deux benjamins. C'est le doyen Mboso Nkodia qui a été porté au perchoir de la chambre basse. Il est assisté de Gael Bussa et Aminata Namasiya. La nouvelle équipe qui n'est que provisoire va travailler avec cinq experts (venus du groupe des pétitionnaires) et cinq autres (du camp des non-pétitionnaires)



Le doyen Mboso Nkodia entouré de ses deux jeunes assistants

pour déterminer la procédure à suivre. La principale mission assignée à ce bureau d'âge est d'examiner les différentes pétitions initiées individuellement à chaque membre du bureau Mabunda. Sauf changement, c'est ce jeudi 10 décembre que Jeanine Mabunda et son équipe, accusés de mauvaise gestion, d'incompétence et de nonchalance dans la conduite de l'appareil parlementaire, vont se présenter à l'hémicycle pour y être entendus sur les faits mis à leur charge. Le président du bureau provisoire Mboso Nkodia a reconnu aux membres du bureau Mabunda le droit de préparer leur défense et a appelé

les députés à faire preuve de respect, d'amour, de dignité et de décence. « Quand les collègues viendront se défendre devant la plénière, nous devons être disponibles à les écouter pour qu'ils assurent en toute quiétude, en toute sérénité et avec tout le respect leur défense (...). C'est de leur droit constitutionnel, nous devons leur garantir leur droit de défense, pour que nous prenions à notre tour, en toute responsabilité, la décision qui interviendra après le débat autour de ces différentes pétitions », a-t-il déclaré à l'intention de ses pairs.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'APLC lance son plan stratégique national

L'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) a lancé, le 9 décembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption célébrée le même jour, son plan de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption (2020-2030) à l'hôtel Kin Plaza à Kinshasa.

La présentation de l'important document dans ses différentes articulations par le coordonnateur de l'APLC, Me Ghislain Kikangala Ngoie, aura constitué l'objet principal de cette rencontre à laquelle ont pris part quelques représentants des institutions nationales. Cette activité visait essentiellement à attirer l'attention des interlocuteurs et de l'opinion publique sur la volonté de l'APLC, en tant qu'autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption en RDC, d'agir de façon cohérente et stratégique en vue d'obtenir des résultats probants sur le plan opérationnel. Après avoir remercié le chef de l'Etat pour la confiance qu'il lui a faite, Me Ghislain Kikangala Ngoie a, en liminaire, rappelé le contexte ayant prévalu à la création de l'APLC assorti d'un diagnostic

sévère sur l'état de la corruption en RDC, avant d'esquisser les grands axes du Plan stratégique national en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

En termes d'objectif global, il s'agit de renforcer l'intégrité et réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2030 en vue d'assainir le climat des affaires, de réconcilier la population avec les institutions et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Quant aux objectifs spécifiques, il est question, entre autres, d'établir une gouvernance reconnue pour son intégrité et son intransigeance par rapport à tout écart d'ordre éthique, mais aussi de promouvoir un cadre de prévention visant à résorber les activités de corruption.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la cérémonie, le



Le coordonnateur de l'APLC, Me Ghislain Kikangala Ngoie, a indiqué que le Plan stratégique national de prévention et de lutte contre la corruption, qui se projette sur les dix prochaines années, reste

ouvert aux apports des uns et des autres. Et pour lui garantir plein succès dans son opérationnalité, il compte sur l'appui de la population, de toutes les institutions, de la société civile et du personnel politique, vu qu'il s'agit d'un objectif commun. Et d'ajouter que l'APLC travaille en silence, bien qu'elle ne communique pas systématiquement sur les noms des personnes, encore moins sur ses investigations. Créée par l'ordonnance présidentielle n°20/013 bis du 17 mars 2020, l'APLC est une agence spécialisée au sein du cabinet du chef de l'Etat. Elle coordonne tous les services et organismes publics chargés de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux, la criminalité organisée et les infractions y assimilées.

Alain Diasso

KONGO CENTRAL

L'intersyndicale de l'ex-Onatra dénonce la déviation des navires vers les ports privés

La situation constitue, pour l'intersyndicale, non seulement un manque à gagner considérable pour la société et le Trésor public, mais également un souci sécuritaire pour le pays.



Une vue du port de l'ex-Onatra à Matadi. DR

Dans une déclaration livrée le 6 décembre à Kinshasa à la presse, le président de l'Intersyndicale de la Société commerciale des ports et transports (SCPT), Armand Ossasse, a dénoncé la déviation, il y a quelques jours, de sept navires dans les ports privés du Kongo central et leur accostage sans aucun contrôle ni paiement des taxes. Pour ce syndicaliste, cette situation engendre non seulement un manque à gagner considérable pour la SCPT et le Trésor public, mais

aussi le danger sécuritaire au pays. « Les navires sont déviés vers les ports privés. Ces navires qui accostent dans les ports privés, qui les contrôlent ? C'est un risque permanent. Il y a moins d'un mois, il y avait dix-huit navires déviés vers les ports privés. Pas plus tard qu'hier (samedi) encore, sept navires ont été déviés vers les ports privés. C'est un manque à gagner pour la SCPT », a-t-il fait savoir.

A l'en croire, les dix-huit navires représentent, en termes de chiffres, dix-neuf millions

de dollars, que non seulement l'ex-Onatra a perdu, mais aussi l'Etat congolais. « C'est une grande perte pour le pays et aujourd'hui les travailleurs croupissent dans la misère la plus noire », a-t-il déploré. Armand Ossasse exhorte le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, à aller jusqu'au bout de sa logique, en faisant appliquer sa décision de fermeture de tous les ports privés illégaux et clandestins.

Lucien Dianzenza

ECOLES CONVENTIONNÉES CATHOLIQUES

L'Anapeco condamne la perception des frais de motivation

La ligue appelle les associations des parents inféodées aux confessions religieuses de sanctionner tous les membres des comités des parents, complices des chefs d'établissements, ayant participé à la fixation des frais de motivation.

Réagissant positivement à l'interpellation de l'abbé coordinateur des écoles conventionnées catholiques par le secrétaire général à l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) sur la perception des frais de motivation dans certains établissements de ce réseau d'écoles, l'Association nationale des parents d'élèves et d'étudiants de la République démocratique du Congo (Anapeco) a indiqué qu'il n'y a pas seulement des écoles de ce réseau qui ont enfreint à ces instructions. « L'Anapeco vous félicite pour ce recadrage de votre collaborateur, gérant des écoles conventionnées catholiques mais tient à relever qu'il n'y a pas seulement des écoles de ce réseau qui ont enfreint aux instructions interdisant la perception des frais de motivation dans les écoles », a noté cette association dans sa correspondance du 7 décembre adressée au secrétaire général de l'EPST.

Interpeller les fautifs

L'Anapeco pense que l'inspection de l'EPST et les directions provinciales devraient établir, à l'attention du secrétaire général, un rapport complet permettant d'identifier et d'interpeller tous les gestionnaires ayant participé activement ou passivement à cette violation. Alors qu'elle en appelle, par ailleurs, aux associations des parents inféodées aux confessions religieuses, de sanctionner tous les membres des comités des parents, complices des chefs d'éta-

blissements, ayant participé à la fixation des frais de motivation.

Cette association dit également attendre du secrétaire général de l'EPST de mettre en garde les associations, sinon de les retirer de la liste d'associations parentales admises comme partenaires du ministère de l'Epst, comme il a été fait avec l'Anapepa.

Le respect des engagements du gouvernement

L'association, qui jure de ne jamais transiger devant les mesures saluaires pour la population, la réforme sociale la plus importante au cours de ce mandat, exhorte le ministère de l'EPST de prendre toutes les dispositions afin que le gouvernement respecte tous ses engagements liés à la gratuité de l'école primaire et la fin de la prise en charge des enseignants par les parents, conformément à la déclaration du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi.

Dans cette lettre portant les signatures de son président national et représentant légal, David Stève Diatezua Mpongi, et son deuxième vice-président national et représentant légal suppléant, Jean-Pierre Kalonda Nyandwe, l'Anapeco fait, cependant, savoir que les enseignants frustrés avaient également droit de réclamer une rémunération décente, tout comme les autres catégories d'agents publics de l'Etat.

.L.D.

LINAFOOT/LIGUE 1

RCK bat Don Bosco, V.Club soumet Dauphin Noir

La 26e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) continue son bonhomme de chemin. Le mardi 8 décembre au stade des Martyrs, le Racing Club de Kinshasa (RCK) a infligé au Cercle sportif Don Bosco de Lubumbashi sa première défaite de la saison. Parfait Kintombo Nzinga a inscrit, à la 7e minute de jeu, l'unique but de cette rencontre de la 13e journée de la Ligue 1 congolaise. Ce succès permet au RCK de se placer à la 6e position avec 15 points, alors que les Salésiens de Lubumbashi comptent 14 points. RCK jouera le dimanche 13 décembre contre Simba de Kolwezi,

alors que Don Bosco s'opposera à V.Club le vendredi 11 décembre. V.Club justement a battu, le lundi 7 décembre, au stade de l'Unité de Goma, le club local de Dauphin Noir par un but à zéro. Fiston Mayele Kalala a inscrit le but de la victoire du club vert et noir de Kinshasa à la 74e minute. Grâce à cette victoire, V.Club compte désormais 26 points en 11 matchs, et ravit la première place au classement au Tout-Puissant Mazembe. Dauphin Noir pour sa part est 13e au classement avec 8 points engrangés et affrontera le vendredi 11 décembre l'AC Rangers de Kinshasa.

Martin Enyimo



RCK a favorablement piégé Don Bosco au stade des Martyrs

C1 ET C2 AFRICAINE

Mazembe, V.Club et DCMP connaissent leurs adversaires des seizièmes de finale



Mazembe jouera contre Bouenguïdi du Gabon en seizièmes de finale de la C1 africaine

Le tour préliminaire des compétitions interclubs de la Confédération africaine de football (CAF) a livré son verdict. Et Exemptés de ce tour, les clubs représentatifs de la République démocratique du Congo connaissent leurs adversaires des seizièmes de finale. L'on note que Maniema Union n'a pas pu dépasser le cap du tour préliminaire, éliminé aux tirs au but par Bloemfontein Celtic d'Afrique du Sud.

En ligue des champions, Tout-Puissant Mazembe de Lubumbashi, champion du Congo en titre, affrontera en seizièmes de finale la formation de Bouenguïdi du Gabon, vainqueur aux préliminaires du club zambien de Forest Rangers (2-0/0-0). Et les Corbeaux partent favoris face à cette modeste club gabonais pas du tout

habitues des joutes continentales. Deuxième représentant de la RDC en C1 africaine, l'AS V.Club de Kinshasa fera face à Young Buffaloes de Swaziland. Au tour préliminaire, le club Swazi a sorti de son chemin la formation de Messager de Ngozi du Burundi (0-0/1-1). Et en Coupe de la Confédération, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) va s'opposer au FC Bravos d'Angola, tombeur au tour préliminaire de l'Etoile du Congo de Brazzaville (0-0/1-1). Ces seizièmes de finale des compétitions africaines interclubs sont programmées pour le 22 et 23 décembre 2020 en ce qui concerne la manche aller, le 5 et 6 janvier 2021 pour la manche retour.

.M.E.

Maniema Union éliminée aux tirs au but par Bloemfontein

L'AS Maniema Union est passée à côté d'un exploit, le samedi 5 décembre, face à la formation sud-africaine de Bloemfontein Celtic, au tour préliminaire de la Coupe de la Confédération. Battu à domicile au stade Joseph Kabila de Kindu par zéro but à deux au match aller, le club de la province du Maniema a réussi à renverser la vapeur à l'issue de la fin du temps réglementaire. C'est aux tirs au but que les joueurs du coach Daouda Lupembe ont finalement craqué après avoir tout donné sur l'aire de jeu du Dr Pretrus Molemela Stadium de Bloemfontein par deux tirs réussis contre trois pour l'équipe sud-africaine.

A Bloemfontein, Agée Basiala à la 37e minute de la tête à la réception d'un centre venu de la droite, et Mercey Ngimbi à la 48e minute ont été les deux buteurs de Maniema Union. Après le match, le coach Daouda Lupembe

a exprimé des regrets, surtout au sujet de la défaite du match aller. Selon le technicien congolais, l'équipe qui a joué le match aller n'était pas celle qu'il suivait pour préparer son match.

Déjà avant ce match retour, il déclarait : « Un match de football est un jeu à incertitudes. On ne sait pas ce qui arrive sur le terrain. On nous a battus à domicile et nous pensons que venir rechercher la qualification ici, c'est la chose la plus difficile à imaginer. On s'entraîne avec espoir de faire un bon match et sauver l'honneur de notre nom et pourquoi pas aller chercher l'impossible ». Ses joueurs ont fait montre d'un bon état d'esprit et d'abnégation jusqu'à obtenir cette victoire, mais gâchée par cette élimination assez iméritee.

.M.E.



Les capitaines de Bloemfontein Celtic et Maniema Union

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



MÉDIAS

Bientôt des « visas d'urgence » pour protéger les journalistes en danger

Des experts de la justice militent pour permettre aux journalistes d'obtenir, en urgence, un visa pour quitter leur pays s'ils sont en danger.

Dans un rapport, soutenu par l'ONU et plusieurs ONG, ils assurent que ce serait parfois le seul moyen d'éviter aux journalistes des situations funestes.

Un « groupe d'experts juridiques de haut niveau sur la liberté des médias » recommande la mise en place d'une réglementation permettant aux journalistes menacés dans leur pays d'origine de bénéficier, en urgence, du droit d'asile.

En effet, d'après le rapport commandité par le Royaume-Uni et le Canada, ces « visas d'urgence » seraient le seul moyen d'éviter aux professionnels des médias de fuir certaines exactions dont ils pourraient être victimes.

« Ceux dont on parle ici, dans la grande majorité des cas, sont des journalistes qui sont sous une menace immédiate et doivent être placés, souvent temporairement, en sécurité jusqu'à ce que la menace contre eux se calme », a ex-

pliqué Can Ye insu, un avocat britannique qui a présidé à l'élaboration du rapport.

Ce type de visas existe déjà dans certains pays d'Europe et d'Amérique. Il permet de contourner les procédures de migration habituelles qui peuvent être lourdes. Mais pour en bénéficier, le journaliste doit donner la preuve de son « exposition à un risque réel de préjudice grave ou à une crainte fondée de persécution ».

Par ailleurs, le rapport recommande à l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) d'être plus exigeante vis-à-vis des Etats. Ces derniers doivent préciser si c'est un journaliste qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Auquel cas l'Interpol devrait – au regard de la réglementation – juger de « l'opportunité de publier ou non le mandat ».

Notons que ce rapport du groupe d'experts a été soutenu, entre autres, par les Nations unies(ONU) et des organisations non gouvernementales(ONG), œuvrant pour la promotion de la liberté des médias.

Josiane Mambou Loukoula

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Mboumbou Janick Celcia Clairvie. Je désire désormais être appelée Goma Loemba Janick Celcia Clairvie. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

NÉCROLOGIE

Juste Peya, Gladys Kayela, Romuald Lindzeké, Freddy Bongouandé, Joshy Malonga et familles ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils et neveu nommé Exaucé Romald Ndzondzi Koumou, survenu le 4 décembre 2020, à Brazzaville. La veillée se tient au n°48, rue Ngaliema (Moukondo), arrêt de bus Pharmacie. La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



Le Colonel d'Aviation à la retraite Tsoumou Georges Black-Djo, a la profonde douleur d'informer les amis de l'Armée de l'Air (Ailes cassées) du décès de son chef de famille Ngami Likibi Jean Marc (ancien inspecteur principal du trésor public) décès survenu ce 29 novembre 2020. Le deuil se tient au quartier Batignolles, rue Albert Mampiri n° 1664, références station-service Majoca.

La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



ETATS-UNIS

Lloyd Austin III nommé pour diriger le Pentagone

Le président élu des Etats-Unis, Joe Biden, a porté son choix sur Lloyd Austin III, pour être son secrétaire à la défense. S'il est confirmé par le Sénat, ce général (à la retraite) deviendra le premier noir à diriger le Pentagone.

« Joe Biden a contacté le général à la retraite, au cours du week-end, pour lui proposer le poste et il a accepté », ont affirmé, le 7 décembre à CNN, deux sources proches de la décision.

La probable désignation de Lloyd Austin III, ancien commandant du Commandement central américain (CENTCOM) avait été déjà rapportée, la semaine dernière, par le site Politico. S'il est confirmé par le Sénat, Lloyd Austin III, âgé de 67 ans, sera le premier homme noir à diriger le Pentagone (ministère américain de la Défense, Ndlr). En effet, le Congrès américain, qui tient au contrôle civil sur les militaires, a adopté une réglementation stipulant qu'un ancien militaire doit être à la retraite depuis plus de 7 ans pour



devenir ministre de la Défense. Une dérogation du Congrès sera, toutefois, nécessaire pour être confirmée à ce poste civil puisqu'il a pris sa retraite du service actif, il y a seulement quatre ans.

Bien qu'une telle dérogation soit rare, le général des marines à la retraite, James Mattis, a reçu une dérogation du Congrès en 2017 pour occuper le poste de secrétaire à la Défense du président Donald Trump.

Général quatre étoiles à la retraite, Lloyd Austin III, a une longue expérience au sein

du Pentagone. Il a également travaillé étroitement à divers postes avec Joe Biden, dans le passé, lorsqu'il était vice-président.

Le probable futur chef du Pentagone a dirigé des combats sur le terrain en Afghanistan et en Irak, après les attentats du 11 septembre 2001. En 2008, il a été nommé commandant général des forces en Irak.

Lloyd Austin III a également été chef de l'état-major interarmées et, en 2012, est devenu vice-chef d'état-major de l'armée.

Son passage au Centcom, entre 2013 et 2016, a coïncidé avec la montée en puissance du groupe Etat islamique(Isis), ainsi qu'aux efforts visant à développer une force militaire anti-Isis en Syrie. Il a également travaillé sur d'importantes questions stratégiques, notamment sur le Moyen-Orient, l'Asie centrale et du Sud.

Depuis son départ du Pentagone, Lloyd Austin III a rejoint les conseils d'administration de Raytheon Technologies, l'une des plus grandes entreprises de défense au monde, ainsi que de la société sidérurgique Nucor et de Tenet Healthcare.

J.M.L.

BAD

La transparence des pêches au cœur d'un webinar

La Banque africaine de développement (BAD) organisera, le 16 décembre, un webinar virtuel sur les questions liées à la transparence des pêches (FiTI).

Placées sur le thème : « Vers une plus grande transparence pour des pêcheries marines durables et des économies bleues », les discussions porteront, au besoin, sur la transparence en vue d'as-

surer la durabilité des pêcheries marines et des économies bleues. A cet effet, les participants seront informés des principes de la FiTI, de ses exigences, de son application par les pays membres et de son processus de mise en conformité. La FiTI est une initiative mondiale, dont le but est d'accroître la transparence et la participation à la gouvernance des pêches pour une gestion plus durable des pêcheries marines.

Le centre a été étroitement associé à la conceptualisation de la FiTI en tant que membre du Groupe consultatif international de juillet 2015 à avril 2017 et a contribué à la définition de ses principes et ses normes, lors de la conférence de Bali en 2017. Depuis mai 2017, ce centre est un observateur permanent au Conseil d'administration de la FiTI.

Gloria Imelda Lossele

La Famille Pongault

a l'immense douleur de vous faire part du décès de leur chère et regrettée enfant

Ornella Marie-Claude SICKOUT

fille de leur très regrettée grande sœur
Marinette PONGAULT survenu le

lundi 07 décembre à Strasbourg en France

Le programme de ses obsèques sera communiqué ultérieurement.

A Dieu nous appartenons et à lui nous retournerons.

Paix à son âme




ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Le district d'Epéna doté d'un lycée

Le lycée construit par l'Association congolaise pour le développement agricole et halieutique (Acodapha) à travers le projet « Bana-Mboka » permet non seulement de désengorger le lycée d'Impfondo (chef-lieu du département de la Likouala), mais aussi de faciliter les brevets des districts d'Epéna et de Bouanela à poursuivre leurs études secondaires.



La façade du lycée d'Epéna (DR)

L'année scolaire 2020-2021 a été ouverte au lycée d'Epéna courant ce mois de décembre. La construction de ce lycée est un énorme projet avec plusieurs modules, à savoir le bâtiment administratif, les latrines, le complexe sportif, l'internat, une salle informatique. Pour son ouverture, l'association a construit d'abord un bâtiment avec trois salles de classe de seconde A et seconde C uniquement, regorgeant une soixantaine d'élèves, en attendant la construction des autres bâtiments, d'ici avant la rentrée prochaine, pour les classes de première.

L'initiative de l'Acodapha de construire un lycée à Epéna visait à permettre aux élèves des huit collèges des sous-préfectures d'Epéna et de Bouanela, après obtention du BEPC, de poursuivre leurs études secondaires au lieu de parcourir de longue distance pour se rendre à Impfondo, a indiqué Herdy Makas-

sela, membre de la coordination du projet « Bana-Mboka » qui a commencé en janvier 2020.

L'Acodapha a bénéficié, pour l'exécution de cette première partie du projet, de l'appui non seulement du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, mais aussi de la population puisque la main-d'œuvre a été locale. De même, tout ressortissant de plus de dix-huit ans de ces deux districts (Epéna et Bouanela) devait apporter soit des briques, du sable ou gravier, ou mille francs CFA. Ceux résidant à Brazzaville, Pointe-Noire ou de la diaspora se sont impliqués aussi. Les travaux ont été réalisés à 20% par cette association, durant trois mois, a fait savoir Herdy Makassela, lançant un appel au soutien à tous (l'État, les particuliers, les associations) pour pouvoir construire le deuxième bâtiment et terminer le projet.

Pour les parents d'élèves, c'est une joie immense du fait qu'ils n'auront plus chaque fois à réfléchir sur comment payer les billets à leurs progénitures qui doivent aller poursuivre les études secondaires à Impfondo, comment les loger et les nourrir. Une joie partagée également par les élèves eux-mêmes. « On a trop souffert pour l'achat des billets pour se rendre à Impfondo. Nous avons maintenant un lycée sur place à Epéna. Je suis très content », a déclaré un élève.

Selon le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Adolphe Mbou-Maba, « ce que nous avons à dire c'est de demander au staff dirigeant de tout mettre en œuvre pour que, très vite, il prenne les choses en main et pour qu'il soit désormais compétitif dans les émulations que nous organisons. »

Bruno Okokana

VOLONTARIAT

Plaidoyer pour la prise en compte du bénévolat dans la revue nationale et internationale

Le Réseau des acteurs de volontariat international (Ravsi), a demandé récemment au gouvernement congolais de prendre en compte le volontariat dans la revue nationale et internationale des Objectifs de développement durable (ODD).

Lors de la célébration le 5 décembre dernier, de la journée internationale du bénévolat, placée sous le thème « Ensemble, c'est possible grâce au volontariat », le Ravsi a recommandé au gouvernement de considérer l'apport du volontariat dans l'atteinte des objectifs assignés dans le plan national du développement et de faire adopter les textes juridiques favorisant l'épanouissement du volontariat au Congo.

A l'occasion de cette journée organisée par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), la ministre de la Jeunesse et de l'Education civique, Destinée Hermella Doukaga a souligné la nécessité de poursuivre le parcours d'adoption du projet de loi relatif au plaidoyer des volontaires à travers la navette parlementaire. Aussi, elle a rappelé que ledit

projet de loi a déjà été examiné et adopté en conseil de cabinet depuis le mois de septembre dernier.

Abordé, un volontaire national du programme Corps des jeunes volontaires du Congo, Mpemba, s'est réjoui d'œuvrer dans le volontariat, car c'est grâce à ses actions que le fonds japonais du développement l'a identifié. À travers ce fonds, il a pu réaliser un projet agricole à Goma Tsé-tsé, dans le département du Pool.

Pour sa part, le représentant de France volontaire au Congo, Camara Mamadou Ndouri, a souligné la valeur du volontariat qui se base, entre autres, sur l'entraide et la prise d'initiative dans la solidarité.

Prononçant le mot de circonstance du secrétaire général des Nations unies, le coordonnateur résident du système des Nations unies au Congo, Chris Mburu, a demandé aux gouvernements du monde de promouvoir le volontariat, de soutenir l'action des volontaires et de prendre acte de leurs contributions dans les ODD.

Lopelle Mboussa Gassia

AFRIQUE

L'exportation de véhicules d'occasion et ses conséquences sur l'environnement

L'exportation de véhicules d'occasion vers les pays en développement en général, et l'Afrique en particulier, a de graves conséquences sur l'environnement, d'après un rapport du Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE).

Ce rapport, le premier du genre, intitulé « Les véhicules d'occasion et l'environnement - un aperçu global des véhicules utilitaires légers d'occasion : débit, échelle et réglementation », exhorte à la prise de mesures visant à combler le vide politique actuel et demande l'adoption de normes de qualité minimales harmonisées qui garantiront que ces véhicules contribuent à la pollution atmosphérique et invitent à des parcs plus propres et plus sûrs dans les pays importateurs.

Inger Andersen favorable à l'assainissement du parc automobile mondial

Des millions de voitures d'occasion de piètre qualité sont exportées depuis l'Europe, les États-Unis et le Japon vers les pays en développement. Ce qui contribue à la pollution atmosphérique et entrave les efforts visant à atténuer les effets du changement clima-

tique, indique le rapport du Pnue.

Sa directrice exécutive, Inger Andersen, considère l'assainissement du parc automobile mondial comme « une priorité pour atteindre les objectifs mondiaux et locaux en matière de qualité de l'air et de climat ».

Les véhicules de seconde main exportés par les pays développés vers ceux en développement n'obéissent à aucune réglementation. « Cette exportation est devenue celle de véhicules polluants », d'après Inger Andersen. Sur les 14 millions de véhicules légers exportés dans le monde entre 2015 et 2018, 80 % ont été effectués vers des pays à faible et moyen revenu, dont plus de la moitié vers l'Afrique. Le parc automobile mondial est l'un des principaux responsables de la pollution atmosphérique et du changement climatique.

L'absence de normes et de

réglementations, ainsi que le dumping de véhicules anciens

« L'absence de normes et de réglementations efficaces facilite le dumping de véhicules anciens, polluants et dangereux », estime Inger Andersen. Elle invite les pays développés à cesser d'exporter des voitures qui ne répondent pas aux critères d'inspections environnementales et de sécurité et n'étant plus en bon état de marche dans leur pays d'origine, tandis que les territoires importateurs devraient introduire des normes de qualité plus strictes.

Selon le document, lorsque ces pays mettent en œuvre des mesures pour régir l'importation de véhicules de seconde main, notamment des normes d'ancienneté et d'émissions, celles-ci leur permettent d'accéder à des véhicules d'occasion de bonne qualité, y compris des voitures hybrides et électriques, à des prix abordables. C'est le cas du Maroc qui autorise uniquement l'importation de véhicules de moins de cinq ans et ceux qui répondent à la norme européenne d'émission

Euro4. Les pays africains ont importé le plus grand nombre de véhicules d'occasion (40 %), au cours de la période étudiée, suivis par les pays d'Europe de l'Est (24 %), d'Asie-Pacifique (15 %), du Moyen-Orient (12 %) et d'Amérique latine (9 %).

Pour une approche européenne coordonnée et une coopération Afrique-Europe

Par l'intermédiaire de ses ports, Les Pays-Bas sont l'un des exportateurs de véhicules d'occasion en provenance d'Europe. La plupart de ceux-ci ne possèdent pas de certificat de contrôle technique valide au moment de l'exportation, ils ont entre 16-20 ans, et sont en dessous des normes d'émission Euro4 de l'UE. Mais Les Pays-Bas ne peuvent pas s'attaquer seuls à ce problème. Ce rapport appelle à une approche européenne coordonnée et une coopération étroite entre l'Europe et l'Afrique, afin de garantir que l'UE n'exporte que des véhicules adaptés à leur destination et conformes aux normes fixées par les pays importateurs, a souligné Inger Andersen.

Les véhicules d'occasion de

mauvaise qualité entraînent aussi une augmentation du nombre d'accidents de la route. Le PNUE, avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la sécurité et d'autres organismes, sont favorables à l'introduction de normes minimales pour les véhicules d'occasion. L'initiative se concentrera dans un premier temps sur l'Afrique. Certains ont déjà mis en place des normes de qualité minimales (Maroc, Algérie, Côte d'Ivoire, Ghana et Île Maurice), et d'autres se sont montrés intéressés à rejoindre l'initiative. La CEDEAO a fixé des normes pour des carburants et véhicules plus propres à compter de janvier 2021. Les pays membres encouragent également l'introduction de limites d'ancienneté pour les véhicules d'occasion.

Pour conclure, le rapport souligne la nécessité des recherches supplémentaires visant à détailler davantage les impacts du commerce des véhicules d'occasion, y compris celui des véhicules lourds d'occasion.

Noël Ndong

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Assemblée nationale salue la transformation de Congo Télécom

La Commission économie et finances de l'Assemblée nationale, conduite par son président Maurice Mavoungou, a effectué mardi une visite à Congo Télécom, l'opérateur public des Télécommunications, dans le but de se rendre bien compte des réalisations qui s'y opèrent depuis avril 2020 sur le plan infrastructurel et managérial afin d'apporter l'assistance nécessaire.

« Comme partout ailleurs, les entreprises publiques ont le soutien de leur peuple et du gouvernement. C'est à ce titre qu'au nom de cinq millions de Congolais nous sommes venus donner ce message à l'équipe dirigeante pour dire vous avez le soutien des Congolais », a déclaré Maurice Mavoungou, au terme d'une visite précédée par une séance de travail.

Depuis avril, date de la prise de fonction du nouveau directeur général de Congo Télécom, Yves Castanou, un chantier perceptible se réalise à la société. Si l'immeuble de l'entreprise issue



Yves Castanou et Maurice Mavoungou lors de l'échange précédent la visite de Congo Télécom

de la scission de l'ex-ONPT est en train de vêtir un nouveau visage, Congo Télécom prépare de nouveaux challenges commerciaux déjà visibles à la volonté de son top management de faire de la société publique « leader » du secteur d'ici trois ans.

Un défi qu'estime le président de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale

qui salue « l'effort et la qualité du management de cette société qui, sans appui financier de l'Etat, se transforme ». Pour tenir ces travaux qui émerveillent les Congolais, Congo Télécom a en effet conclu des accords avec des partenaires fournisseurs pour un montant de 7 milliards francs CFA. « Tout ce qui se fait est la qualité des hommes. Les partenaires leur font confiance.

Depuis le mois d'avril, vous voyez ce qui est en train de se réaliser en peu de temps. C'est comme un rêve. Sans aucun soutien public, les choses se font. Les organes de gestion fonctionnent », s'est réjoui Maurice Mavoungou.

Quoique l'équipe dirigeante actuelle ait hérité d'une situation sociale peu reluisante, Congo Télécom travaille pour redorer son blason. A en croire le député Maurice Mavoungou, dont la commission a bien fouiné dans les livres comptables de la société, « les salaires sont payés régulièrement, les cotisations sociales sont payées, l'IRPP, les pensions de retraites et les provisions pour ceux qui doivent partir à la retraite ».

Yves Castanou a été récemment reçu à l'Assemblée nationale par la Commission économie et finances. La visite effectuée mardi par cette institution est une manière de constater réellement ce qui a été évoqué par le management de l'opérateur public.

« Nous sommes en période

d'examen du budget de l'Etat. Nous l'avons écouté mais nous avons pensé venir sur place avant de nous prononcer, voir ce qui se réalise. Parce que notre vocation ce n'est pas simplement de voter des lois mais de légiférer par l'exemple », a souligné Maurice Mavoungou.

Après une longue structuration juridique et des réformes plusieurs fois retardées, Yves Castanou hérite depuis avril 2020 d'une société majeure dans l'écosystème des télécommunications au Congo. Si son management est maintes fois salué à la tête de l'ARPCE où il a passé dix ans, avec d'importantes réformes et un bilan jusqu'à estimé, sa nomination en mars dernier à Congo Télécom avait été perçue par nombreux comme un engagement de l'Etat à redorer le blason de l'opérateur public afin qu'il assume son rôle de catalyseur de l'écosystème numérique au Congo.

Quentin Loubou

COMMÉMORATION

L'impact du droit à la santé sur les autres libertés fondamentales

A l'occasion de la célébration du 72^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le gouvernement congolais, par l'entremise du ministre de la Justice et des Droits humains, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a rendu publique une déclaration dans laquelle il a démontré l'impact du droit à la santé sur les droits économiques et sociaux.

« Célébrer le 72^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le contexte de la pandémie du coronavirus, nous rappelle avant tout notre attachement au droit à la santé. Lorsque ce droit est atteint, c'est tout le corps social qui le ressent », a-t-il déclaré, avant de préciser en outre que les pertes économiques et leurs conséquences sociales n'ont pas encore révélé toute leur étendue, même si les premiers effets se manifestent déjà.

Par ailleurs, le ministre de la Justice a exhorté les Congolaises et les Congolais au courage et à l'abnégation pour défendre, a-t-il ajouté, le droit au travail dans les entreprises et les administrations. « Il nous faut plus de sens de responsabilité et de lucidité pour assurer le droit à l'éducation avec la réouverture vigilante de nos établissements scolaires et universitaires. Il nous faut beaucoup de sacrifices pour venir en aide aux couches défavorisées », a-t-il renchéri.

En outre, le ministre de la Justice a salué le sens d'équilibre et d'égalité républicaine des pouvoirs publics par la défense de leur liberté de croyance à travers la réouverture organisée des lieux de culte. « La crise sanitaire due à la Covid-19 a révélé la grande fragilité du monde. Elle a mis en



Aimé Ange Wilfrid Bininga

évidence la nécessité d'une solidarité internationale et intergénérationnelle plus forte pour reconstruire, au lendemain de la pandémie, un monde dans lequel les droits de l'homme seront le baromètre de nos décisions », a-t-il insisté.

De plus, a-t-il noté, la reconstruction du monde post-Covid-19 que tout le monde appelle de tous ses vœux, de concert avec les Nations unies, sera bâtie sur des leviers essentiels dont les fissures ont révélé un certain affaiblissement de l'édifice des droits humains pendant cette crise sanitaire.

« Il s'agit notamment de la discrimination et des inégalités qui constituent des pandémies tout aussi dévastatrices que le coronavirus. Il s'agit également de la so-

lidarité qui exige la participation de tous à l'avènement de cette nouvelle ère que nous appelons de nos vœux. Individus, communautés, gouvernants, société civile, nous sommes tous attendus à ce grand rendez-vous de l'histoire », a-t-il mentionné, avant de rappeler que l'Accord de Paris sur le climat, l'agenda 2030 des Nations unies sur les Objectifs de développement durable constituent plus que jamais la pierre angulaire et l'horizon des droits de l'homme du 21^e siècle.

Notons que le 72^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est placé sur le thème : « Reconstruire en mieux-Défendons les droits de l'homme ».

Roger Ngombé

TRANSPORT

Le CFCO va recevoir de nouvelles locomotives

La ministre chargée des Transports, Ingrid Olga Ghislaine Eboucka-Babackas, a annoncé le 8 décembre à Brazzaville l'arrivée prochaine de huit nouvelles locomotives pour le Chemin de fer Congo -océan (CFCO), en provenance de la Belgique.

Elle a fait cette annonce lors de la séance des questions orales avec débats au Sénat. Ces nouvelles machines vont permettre d'apporter une bouffée d'oxygène à la compagnie ferroviaire.

Aujourd'hui, a indiqué la ministre des Transports, une seule rotation hebdomadaire est assurée en raison de la faiblesse tant du nombre de voitures que d'unités de tractions. En effet, sur un parc de 25 voitures voyageurs desservant Mbinda et Brazzaville, seules 11 sont aptes à circuler soit 36%. De même sur un total de 43 locomotives, seules 14 sont en mesure de circuler.

Hormis la situation du CFCO, la ministre des Transports a également évoqué la desserte de la ville d'Impfondo dont les avions d'Air Congo et les bateaux d'Etat n'assurent plus, laissant place aux petits pousseurs privés qui mettent 16 à 20 jours entre Brazzaville et le chef-lieu du département de la Likouala. Selon elle, atteindre Impfondo devient difficile parce que la compagnie aérienne Nouvel Air Congo a cessé ses activités depuis mai 2020. Cette société a connu des difficultés sur les plans organisationnel, technique et opérationnel.

Notons que plusieurs autres sujets d'ordre social ont été débattus lors de cette séance des questions orales avec débats au Sénat.

Jean Jacques Koubemba



**PROFITEZ
D'UN PRIX INCROYABLE
AVEC TOUTES LES FORMULES !**

LE KIT COMPLET AVEC:

**DECODEUR HD
+ PARABOLE
+ 1 MOIS D'ABONNEMENT
A PARTIR DE**

10 500 FCFA*
TTC
SEULEMENT !

*Noël
Ensemble!*

**POUR TOUT REABONNEMENT
— 15 JOURS —
OFFERTS**
A TOUT CANAL+**

LES BOUQUETS

CANAL+

CANAL+ INTERNATIONAL S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592.033.401 RCS NANTERRE

* Offre valable jusqu'au 05/01/2021 dans la limite des stocks disponibles pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes : ACCESS, ESSENTIEL+, ACCESS+, EVASION, EVASION+ ou TOUT CANAL+. Parabole offerte. Hors accessoires et coût lié à la taxe « Timbre Electronique Fiscal de 50 FCFA ». Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.** Offre valable du 20/11/2020 pour tout réabonnement. Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+ offerte pendant 15 jour. Voir conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

Radisson **BLU**
M'BAMOU PALACE HOTEL
BRAZZAVILLE

RADISSON BLU

DU 14 DÉCEMBRE AU 10 JANVIER :
BÛCHES, PAINS D'ÉPICES, CHOCOLATS
ET AUTRES DÉLICES DE NOËL
SERONT DISPONIBLES AU RADISSON BLU

À CHAQUE SPÉCIALITÉ DE NOËL ACHETÉE,
UNE CONTRIBUTION SERVIRA À FINANCER
LA SCOLARITÉ DES ENFANTS DU CENTRE BÉTHANIE !

BLU CHRISTMAS

FEEL THE DIFFERENCE

radissonblu.com/hotel-congo

AMI N°09/PSTAT MANIFESTATION D'INTERET/DMI/C/20

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) CHARGE(E) DE L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA SNDS-II

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant en charge de l'élaboration d'une stratégie de financement du plan d'action de la SNDS II ».

2. L'objectif global de la mission du consultant est de rédiger la stratégie de financement du Plan d'action de la SNDS-II en vue d'améliorer la disponibilité des ressources pour le financement des activités statistiques.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant :

une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (2 pages maximum avec la police Arial 10) comportant les prétentions financières de l'intéressé ;

un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du candidat ;

une note de compréhension des présents termes de référence (2 pages au maximum avec la police Arial 10) ;

une copie du diplôme le plus élevé certifiée conforme ;

des copies des pièces justificatives des missions similaires réalisées.

4. Le consultant doit :

être titulaire au moins d'un diplôme d'ingénieur statisticien, de démographe, d'un master en économie ou d'un diplôme équivalent ;

avoir au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique notamment en matière d'élaboration et de mise en œuvre des SNDS ;

avoir une grande capacité de rédaction de notes méthodologiques ;

avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit) ;

Justifier d'une expérience pour des missions similaires, c'est-à-dire dans l'élaboration des plaidoyers ;

avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions ainsi qu'à animer des ateliers et séminaires de formation. Il doit être à même de travailler sous pression ;

avoir une expérience pour des missions similaires notamment dans l'élaboration des documents de plaidoyers constituera un atout supplémentaire.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 24 décembre 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_ UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO

Tél : +242 22 613 31 08

E-Mail : pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2020

**Le Coordonnateur du PSTAT,
Patrick Valery ALAKOUA**

AMI N°10/PSTAT MANIFESTATION D'INTERET/DMI/C/20

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) CHARGE(E) DE LA FORMATION DES ACTEURS DU SYSTEME STATISQUE NATIONAL EN PLANIFICATION STRATEGIQUE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant en charge de la formation des acteurs du Système Statistique National (SSN) en planification stratégique ».

2. L'objectif global de la mission du consultant est de former les acteurs impliqués dans le processus de l'élaboration de la SNDS-II dans le domaine de la planification stratégique.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant :

une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (2 pages maximum avec la police Arial 10) comportant les prétentions financières de l'intéressé ;

un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du candidat ;

une note de compréhension des présents termes de référence (2 pages au maximum avec la police Arial 10) ;

une copie du diplôme le plus élevé certifiée conforme ;

des copies des pièces justificatives des missions similaires réalisées.

4. Le consultant doit :

être titulaire au maximum d'un diplôme d'ingénieur statisticien, de démographe, d'un master en économie ou d'un diplôme équivalent ;

avoir au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique et de la planification stratégique dont au moins 5 à un poste de responsabilité ;

avoir une grande capacité de rédaction de notes méthodologiques,

justifier d'une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des SNDS ;

avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions ainsi qu'à animer des ateliers et séminaires de formation. Il doit être à même de travailler sous pression ;

avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit) ;

Justifier d'une expérience pour des missions similaires, c'est-à-dire en planification stratégique.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 24 décembre 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_ UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO

Tél : +242 22 613 31 08

E-Mail : pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2020

**Le Coordonnateur du PSTAT,
Patrick Valery ALAKOUA**

POOL

La France finance un projet éducatif

La France, le Congo et l'Agence française de développement (AFD) ont procédé, le 9 décembre à Boko, au lancement du projet d'Appui au Réseau des Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (ARCEFA).

A la cérémonie de lancement des activités, les trois parties ont été représentées, respectivement par le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Antoine Nicéphore Thomas Fylla de Saint-Eudes, l'ambassadeur de France, François Barateau, et le directeur de l'Agence française de développement (AFD) au Congo, Lionel Cafferini.

« Alors qu'avec la crise économique et sanitaire actuelle les difficultés se sont amplifiées, une priorité majeure de l'action de la France est d'offrir à la jeunesse congolaise l'opportunité de se former et de s'insérer dans le monde du travail », a souligné l'ambassadeur de France.

D'un montant de 5,247 milliards FCFA, soit huit millions d'euros, le projet est financé dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé entre la France et la République du Congo.

D'après un communiqué de l'ambassade de France, le

projet s'inscrit dans le cadre des orientations prioritaires de la France au Congo, au bénéfice de la jeunesse congolaise. « Il concrétise un axe majeur de la feuille de route franco-congolaise éducation, enseignement, recherche, signée en septembre 2019, par les présidents Denis Sassou N'Guesso et Emmanuel Macron ».

Le programme a pour objectif de faire des Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (CEFA) existant, implantés à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, un réseau d'établissements de référence pour la formation des ouvriers qualifiés dans les secteurs porteurs de l'économie nationale, notamment les métiers agricoles, de services, de la maintenance industrielle, du BTP et de la mécanique automobile. Des outils pédagogiques et numériques modernes et adaptés y seront déployés.

Par ailleurs, un nouveau CEFA sur les métiers ruraux sera construit prochainement à Boko dans le département du Pool, important vivier agricole du pays, précise le texte.

À ce sujet, l'ambassadeur de France a souligné « l'engagement de la France aux côtés du Congo, de ses territoires et de ses populations rurales, pour pro-

mouvoir l'économie verte, les ressources naturelles et une trajectoire de développement durable davantage ancrée au niveau local ».

À cet effet, plusieurs autres programmes financés par la France sont en cours de démarrage ou de préparation, en particulier le Projet d'appui à la relance du secteur agricole, le Projet paysage forestier Nord-Congo ou bien encore le programme Utilisation durable des terres, en lien avec l'Initiative pour la forêt en Afrique centrale (CAFI).

Enfin, le programme ARCEFA, précise le texte, permettra « de renforcer le cadre institutionnel et partenarial de la formation professionnelle au Congo, en contribuant notamment à son financement pérenne et à la participation active du secteur privé et des professionnels ».

Le projet ARCEFA sera mis en œuvre par le ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, avec l'appui de l'opérateur Expertise France.

« Une fois de plus, ce projet traduit toute la vitalité du partenariat de long terme entre la France et la République du Congo, au profit des populations », a assuré l'ambassadeur de France.

Yvette Reine Nzaba

FORMATION ET EMPLOI

L'intersyndicale de l'ACPE réclame le départ de la directrice générale

L'intersyndicale de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) a, lors d'une réunion tenue le 7 décembre à Brazzaville, requis du gouvernement le départ de la directrice générale, en raison des dysfonctionnements constatés au sein de ladite structure.

Outre la question relative à la révocation de la directrice générale, l'intersyndicale revendique également le paiement des arriérés de salaires hérités de l'ex-Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre (Onemo), la tenue de la Commission d'avancement paritaire (Capa). La régularisation de la situation des cotisations sociales à la Caisse nationale de la sécurité sociale (Cnss) vient aussi allonger la liste des revendications.

« Après plusieurs rencontres avec la directrice générale de l'ACPE qui se sont soldées par des échecs dus au refus de payer les arriérés de salaires des agents hérités de l'ex-Onemo, la tenue des Capa, la situation des cotisations sociales, nous sollicitons très respectueusement de la part des pouvoirs publics, le départ pur et simple de la directrice générale et son staff », a indiqué le secrétaire général de la Confédéra-

tion syndicale des travailleurs du Congo, Kamango Douniama.

En effet, l'intersyndicale avait saisi le ministère de tutelle le 9 juin et 10 novembre 2020, avant plusieurs rencontres avec ladite directrice, soldées par des échecs. Pour ce faire, des conclusions ont été établies et notifiées à la direction générale pour exécution en vue de résoudre et améliorer le climat social pour le bon fonctionnement de la structure.

A ce jour, en dépit de multiples négociations en cours, la nouvelle instance dirigeante mise en place accuse beaucoup de dysfonctionnements. « Le constat est très affligeant, non seulement dans le cadre du climat social, mais aussi et surtout dans le cadre de son fonctionnement », a déploré l'intersyndicale.

Rappelons que l'ACPE est née suite à la dissolution de l'Onemo. C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Sa direction est un espace d'accueil dédié aux entreprises, afin de les accompagner dans leur stratégie de recrutement, mais aussi pour toutes les questions administratives liées au marché de l'emploi.

Gloria Imelda Lossele

VIENT DE PARAÎTRE

Une brochure sur le « Discours sur un Congo en chantier » de Jean-Jacques Bouya

L'ouvrage de Jean-Jacques Bouya, dédié aux infrastructures, continue de faire écho avec la sortie le 8 décembre de la brochure explicative réalisée par une équipe de jeunes chercheurs.

La plateforme associative Alliance des peuples d'Alima (APA), à l'initiative de la vulgarisation de l'ouvrage, a sollicité le service de l'Association pour la recherche, l'analyse des faits sociaux et de l'environnement (ARAFSE) pour l'élaboration de la brochure explicative du livre « Discours sur un Congo en chantier ». Cette œuvre est un répertoire des infrastructures essentielles au développement socio-économique construites au cours des dix dernières années sous l'impulsion du président Denis Sassou N'Guesso.

Lors d'une conférence de presse co-animée à Brazzaville, le 8 décembre, le président de l'APA, Ange Mwene Lebongui et le président de l'ARAFSE, Dieudonné Kosso, ont évoqué les raisons de leur engagement à promouvoir l'œuvre qu'ils qualifient « d'un guide pratique pour les inves-

tissements au Congo ». L'ouvrage Jean-Jacques Bouya, le ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux, s'adresse aux entrepreneurs locaux et aux investisseurs qui veulent s'implanter dans le pays.

Dieudonné Kosso et son équipe de chercheurs ont réalisé une enquête de terrain auprès des étudiants et universitaires pour évaluer leur niveau de connaissance de l'ouvrage et en comprendre les raisons. « Nous avons pu interroger deux cents personnes, mais seulement 15% d'entre elles ont eu connaissance de l'ouvrage. La majorité des personnes interrogées disent ne pas entendre parler du livre ou ne pas s'intéresser au livre », a expliqué le président de l'ARAFSE.

Pour Ange Mwene Lebongui, le contenu du livre importe plus que

les considérations liées à l'auteur et à son appartenance politique. Son association à caractère socio-culturel va poursuivre la vulgarisation de l'ouvrage, à travers une série de rencontres-débats. « Le pays est doté d'un réseau routier important, des aéroports, des infrastructures nécessaires au développement des entreprises et du secteur numérique. Le livre de l'écrivain Jean-Jacques Bouya fait connaître ces opportunités », a-t-il martelé.

À noter qu'à partir de 2004, le chef d'État congolais a initié le programme de municipalisation accélérée qui a permis de doter le pays d'infrastructures modernes. L'objectif est non seulement d'interconnecter les chefs-lieux à leurs sous-préfectures, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des populations. Ces chantiers, d'après l'auteur Jean-Jacques Bouya, ont conduit à une transfiguration profonde du pays et à un bond en avant au point de corriger le déficit infrastructurel qui



Les deux plateformes face à la presse/Adiac

existait entre les deux principales villes et l'arrière-pays.

Le pays qui ne disposait autrefois pas d'assez d'infrastructures routières, aéroportuaires et même énergétiques s'est vu s'ouvrir sur soi-même et sur le reste du monde. Cela s'est traduit par la construction no-

tamment des routes interdépartementales et celles dites d'intérêt sous-régional. A cela s'ajoutent huit aéroports dont trois à vocation internationale (Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo).

Fiacre Kombo

ELECTION « LADY UNIVERSITIES » 2020

La grande finale prévue le 13 décembre

Suite aux castings, formations et répétitions, les huit étudiantes finalistes issues de huit universités de Brazzaville sont désormais prêtes à s'affronter pour le dernier round du concours de leadership féminin. La cérémonie d'élection de la première « Lady universities » se tiendra dans l'après-midi du 13 décembre.

Après plusieurs imprévus rencontrés à cause de la pandémie de covid-19, la première édition de l'élection « Lady universities » ou « Dame des universités », organisée par l'agence événementielle congolaise « Sweet events », pourra enfin avoir lieu ce week-end. Loin d'être une compétition de beauté, l'événement est plutôt un concours intellectuel inter-universités visant à mettre aux prises des étudiantes de différents établissements d'enseignement supérieur congolais afin de valoriser la qualité des études supérieures au Congo et encourager la jeune fille à se former en vue de servir valablement à sa nation.

Avec son slogan, « Today women, tomorrow leaders » signifiant « Aujourd'hui femmes, demain leaders », le concours veut emmener les participantes à se placer au-dessus des clichés de la société et à être capables d'ap-

porter du changement ainsi que d'influencer positivement leur environnement. Pour les emmener à représenter cette philosophie et à se projeter concrètement, le comité d'organisation de ce concours affiche deux femmes inspirantes au titre de marraine et présidente d'honneur, à savoir Kriss Brochec, consultante, conférencière et entrepreneure investie dans la vie associative et l'aide sociale ainsi que Francine Ntouni, professeure en biologie moléculaire et présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale en République du Congo.

Durant la phase de préparation, ces étudiantes ont été coachées en leadership, construction et présentation d'un projet entrepreneurial, développement personnel et professionnel. Devant un jury d'enseignants-chercheurs et entrepreneurs nationaux, les huit finalistes exposeront



leurs projets autour du thème « Le rôle de la femme dans le développement du Congo », le 12 décembre prochain. Cette demi-finale, sous la forme de soutenances, comptera pour 50% de leur note finale en addition au pourcentage du vote des internautes sur les comptes sociaux du concours et de leur prestation live devant un public restreint le jour-j.

Notons que les huit candidates au titre de « Lady universities » sont : Teressia

Elleli, étudiante en 2^e année de gestion des organisations à l'Institut supérieur de gestion; Ninelle Ndinga, étudiante en 1^{er} année d'économie quantitative à la faculté des Sciences économiques de l'Université Marien-Ngouabi; Mélanie Nguenga, étudiante en 2^e année de droit à l'université Henri Lopes; Merveilles Bokolo, étudiante en 2^e année de management d'entreprise à la Haute école Leonard De Vinci; Germella Samba, étudiante en 2^e année de logis-

tique et transport à l'Institut supérieur de commerce; Mondésir Diambwana, étudiante en 3^e année de pétrochimie et raffinage à l'École africaine de développement; Sagesse Ngambou, étudiante en 1^{er} année de logistique et transport à l'Institut supérieur polytechnique-université; enfin, Ruth Bongomas, étudiante en 3^e année d'administration des entreprises à l'École supérieure de gestion et d'administration des entreprises.

Merveille Atipo



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°012 / DURQuaP / 2020
REPUBLICQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE FINANCIER POUR L'AUDIT DES COMPTES DE DUR-
QUAP POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DES COMPTES DE LA PÉRIODE DE CLÔTURE.**

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQuaP-124-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un Auditeur Externe financier pour l'audit des comptes de DURQuaP pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 et des comptes de la période de clôture ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à auditer les comptes des exercices clos au 31 décembre 2020, et des comptes de la période de clôture du Projet DURQuaP (du 1^{er} janvier au 18 mai 2021).

L'auditeur doit se prononcer sur (i) La sincérité et la régularité des états financiers, des relevés des dépenses et du compte spécial, (ii) L'efficacité du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de l'organisation à préparer des rapports financiers fiables et à maintenir une comptabilité exhaustive et probante de toutes les transactions et (iii) La conformité de l'exécution du projet par rapport aux termes de l'Accord de financement, aux instructions de la Banque Mondiale et aux lois et réglementation (aspects environnementaux, fiscaux...)

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la mani-

festation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 22 décembre 2020 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5^{ème} étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 - Brazzaville - République du Congo. Tél: 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdgg@gmail.com

**LE COORDONNATEUR DU PROJET,
BATOUNGUIDIO. -**

GONCOURT DES LYCÉENS 2020

Djaili Amadou Amal succède à Karine Tuil

Le Prix Goncourt des lycéens 2020 a été décerné par visioconférence, le mercredi 2 décembre dernier, à Djaili Amadou Amal, pour son roman Les Impatientes (Emmanuelle Collas), préférée à Hervé Le Tellier - L'anomalie - Éd. Gallimard, Prix Goncourt.

Pour le Prix Goncourt des lycéens 2020 sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, organisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale en partenariat avec la Fnac et le Réseau Canopé, la plume trempée aux «vertus peules» de Djaili Amadou Amal a été distinguée. Cette «voix forte, sincère, révoltée», s'est exprimée une nouvelle fois encore



Djaili Amadou Amal

au firmament de la littérature française.

L'année dernière déjà, pour sa première édition, le prix Orange du livre en Afrique avait récompensé la Camerounaise le mercredi 22 mai 2019 avec le roman Munyal,

les larmes de la patience (éd. Proximité). C'est ce même ouvrage, paru sous un nouveau titre, Les Impatientes, réédité par la maison française Emmanuelle Collas, qui vaut aujourd'hui à l'auteur d'être lauréate du Prix

Goncourt des lycéens.

Ce livre retrace le destin de Ramla, 17 ans, arrachée à son amour pour être mariée de force avec Alhadji Issa, un homme riche et déjà marié. Hindou, sa sœur du même âge, est de même contrainte d'épouser Moubarak, son cousin, alcoolique, drogué et violent. Safira, 35 ans, la première épouse d'Alhadji Issa, voit quant à elle d'un très mauvais œil l'arrivée dans son foyer de la jeune Ramla, qu'elle veut voir répudiée.

Le lecteur découvre à travers le récit que lorsque chacune désire s'opposer aux décisions que les hommes, maris, pères ou oncles leur imposent, un seul conseil leur est donné : « Munyal »,

qui signifie patience. Cette vertu cardinale de la culture peule, enseignée dès le plus jeune âge et répétée lors du mariage, est une forme d'assignation à tout supporter, y compris les pires violences. Obligées d'obéir à cette injonction au risque de se mettre en danger, ces femmes deviennent ce que la société attend d'elles. Traditions, superstitions et interprétations religieuses les contraignent à la soumission. Un livre découvert par le jury du 33e Goncourt des Lycéens avec, pour objectif, de faire découvrir aux lycéens la littérature contemporaine et susciter chez eux l'envie de lire.

Marie Alfred Ngoma

LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

Début le 22 décembre de la manche décisive

Pendant que les clubs congolais ont tous pris la porte, les clubs exemptés du tour préliminaire comme Al Ahly (Egypte), AS V. Club (RD Congo), Club Desportivo 1 de Agosto (Angola), Espérance (Tunisie), Horoya AC (Guinée), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), Raja Club Athletic (Maroc), TP Mazembe (RD Congo), Wydad Athletic Club (Maroc), Zamalek (Egypte) retrouvent la compétition.

Ces clubs jouent, à partir du 22 et 23 décembre, une manche décisive au terme de laquelle les seize vainqueurs seront qualifiés pour la phase de poules de la Ligue africaine des champions et les perdants seront reversés à la Coupe africaine de la Confédération pour y disputer le tour de cadrage. Les seizièmes de finale de la Ligue africaine des champions réservent des affiches très alléchantes. Et les récents qualifiés pour ce tour décisif savent à quoi s'en tenir.

Le Stade Malien va affronter le Wydad athlétique club de Casablanca. Teungueth du Sénégal va défier le Raja de Casablanca.

Le RC d'Abidjan va en découdre avec Horoya Ac de la Guinée. Sonidep du Niger affrontera Al Ahly du Caire, le tenant du titre. Al Ahly Benghazi accueillera l'Espérance sportive de Tunis. Gazelle du Tchad croisera le Zamalek, finaliste de la dernière édition. AS Bouenguidi du Gabon recevra le Tout Puissant Mazembe. Jwaneng Galaxy de Botswana affrontera les Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud.

Young Buffaloes d'Eswatini accordera son hospitalité à l'AS Vita club. Les Khaizer Chiefs d'Afrique du sud recevront Primeiro de Agosto d'Angola. El Merreikh du Soudan, tombeur de l'AS Otohô, va défier les Nigériens d'Enyimba.

Asante Kotoko du Ghana accueillera Al Hilal du Soudan. Le vainqueur du match Buffles du Bénin/MC Alger sera aux prises au Club sportif Sfaxien. Nkana de Zambie va se mesurer avec Petro atletico d'Angola. Le FC Platinum du Zimbabwe accueillera Simba SC, puis CR Belouizdad d'Algérie va affronter Gor Mahia du Kenya.

Des manches retour vont se disputer les 5 et 6 janvier.

James Golden Eloué

Le MAR promet la pratique du football dans le district de Mayéyé

Le Mouvement action et renouveau (MAR) a récemment offert des équipements sportifs à la sous-ligue et aux dix-sept équipes de la sous-préfecture de Mayéyé, dans le département de la Lékoumou.



Les membres de la délégation du MAR posant avec les représentants des équipes/Adiac

Composés, entre autres, des séries de maillots, ballons, chronomètres, sifflets et des filets, ces équipements permettront, à en croire les donateurs, à la jeunesse de Mayéyé de jouer au ballon rond après la Covid-19. Parmi les dix-sept équipes bénéficiaires, on peut citer Fourmis noires de Mayéyé-centre, Etoile bleue de Matoto, Motema pembé de Doudou, As Makoto, FC Dragon de Makanda, Diables verts de Ndziembo, Tigre d'Ikaya, As Mouyengué de Mouguelé, Blague à Part de Lilendé, Lion blessé de Panda, As Boudoulou, FC Mbimi et As Idoubi. Selon la commissaire politique

du MAR près la fédération de la Lékoumou, Irène Mboukou-Kimbatsa, ces maillots ont été confectionnés par les femmes de de l'Association Dynamique pour le dévelop-

effet, son souhait est de voir certains jeunes de cette localité intégrer l'équipe nationale de football.

En remettant ces équipements aux bénéficiaires, le secrétaire

pement socio-économique de la Lékoumou (DDSEL) qu'elle dirige. « Réunis en ateliers à Sibiti, avec des tissus achetés, les femmes de cette association ont confectionné ces maillots. Donc, ceux-ci ne proviennent pas de l'extérieur. Ils sont «made in Sibiti» ou alors «in Lékoumou» », a-t-elle rappelé.

Candidate malheureuse aux dernières élections législatives à Mayéyé, Irène Mboukou-Kimbatsa a indiqué que les équipements sportifs reçus permettront aux jeunes de se regrouper et s'organiser autour du football, après l'école ou les activités champêtres. En

général adjoint du MAR, Germain Bemba-Bantsimba, a rappelé que le sport est un facteur d'union. « C'est pour cette raison que nous offrons à ces équipes des maillots pour que vous puissiez pratiquer le sport et nous espérons que de cette pratique, sortiront de véritables champions qui viendront compléter la liste de nos Diables rouges. Nous comptons sur vous pour que ces équipements vous aident à vous élever sportivement », a-t-il souhaité.

Notons que la délégation du MAR a été conduite par son premier vice-président, Pascal Itoua Oyona.

Parfait Wilfried Douniama



COMMUNIQUE DE PRESSE

EDC INVESTMENT CORPORATION ACCOMPAGNE L'ETAT DU CONGO DANS LE REFINANCEMENT DE SON EMPRUNT OBLIGATAIRE « EOCG 6,5 NET 2016-2021 » PAR UNE EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES

Brazzaville, le 07 Décembre 2020 – EDC Investment Corporation a été mandaté par l'Etat du Congo pour structurer et arranger le refinancement de l'emprunt obligataire EOCG 6,5% net 2016-2021 de l'Etat du Congo sur le marché financier régional via une émission d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) sur le marché monétaire.

La Transaction a été clos avec succès le 6 Novembre 2020 avec la levée de près de 92 milliards FCFA auprès d'institutions financières locales et régionales, notamment Ecobank Congo, le groupe BGFI, Crédit du Congo, BSCA Bank, LCB Bank, Société Générale Cameroun et Société Générale Congo.

Le montant total a été levé au travers de l'émission d'OTA de 2 ans (6,00%), 3 ans (6,30%) et 5 ans (6,50%) et a servi au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire EOCG 6,5% net 2016-2021.

L'Etat du Congo a racheté et annulé près de 14 millions de titres obligataires sur le marché financier de la BVMAC, détenus par des investisseurs ayant exprimés un intérêt pour la Transaction, conformément à l'option de rachat adossée à l'emprunt obligataire. Le rachat des titres obligataires s'est effectué au pair représentant une valeur nominale d'environ 73 milliards.

A la fin de la Transaction, il reste près de 4,5 millions de titres obligataires qui continuent de coter à la BVMAC. Il est important de noter que depuis son entrée dans les marchés monétaire et financier d'Afrique Centrale, l'Etat du Congo n'a jamais failli à ses engagements vis-à-vis des investisseurs. A ce jour, l'Etat du Congo s'est acquitté de toutes ses obligations liées à l'EOCG 6,5% net 2016 - 2021, et il a toujours honoré convenablement les échéances des Obligations du Trésor. Le rachat des titres obligataires n'a aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial de l'emprunt EOCG 6,5% net 2016-2021. Le Compte Séquestre de l'Etat du Congo est suffisamment provisionné pour les échéances 2020 et 2021 des titres obligataires restants.

« Nous sommes ravis d'avoir réaménagé la dette l'Etat du Congo au travers d'une structure singulière d'ingénierie financière. » dit Yannick SIKAM, Directeur Général d'EDC Investment Corporation. « En effet, c'est une Transaction inédite qui s'est déroulée simultanément sur les marchés financier et monétaire d'Afrique Centrale. Elle illustre bien la capacité d'innovation de structures de financement sur-mesure d'EDC Investment Corporation, qui a ainsi continué de se distinguer en tant que leader des banques d'investissement dans la région. Nous remercions l'Etat du Congo pour la confiance renouvelée depuis l'émission de l'emprunt obligataire EOCG 2016-2021, ainsi que les équipes du Ministère des Finances et de la Direction Générale du Trésor. De même, nous remercions les institutions financières ayant participées au dénouement de la Transaction, notamment la COSUMAF, la BVMAC et la CRCT/BEAC. »

EDC Investment Corporation a accompagné l'Etat du Congo dans l'allègement de sa trésorerie de 41,5 milliards FCFA en 2020 et 33,3 milliards FCFA en 2021, soit une économie totale de 74,8 milliards FCFA.

L'Etat du Congo a également bénéficié de new money dans le cadre de la Transaction qui lui confère un coussin de trésorerie non négligeable pour renflouer l'activité économique au vu des récents challenges économiques, de la pandémie de la covid-19 et de la chute des cours du pétrole.

« Ecobank Congo, institution financière majeure du Congo, a été enchanté d'accompagner une fois de plus l'Etat du Congo en tant que Chef de file. Sous la houlette d'EDC, Ecobank Congo a contribué au succès de la Transaction en coordonnant la dizaine d'institutions financières participant à la Transaction sur le marché monétaire. » dit Ibrahim BAGARAMA, Directeur Général d'Ecobank Congo.

A PROPOS D'EDC INVESTMENT CORPORATION :

EDC Investment Corporation, aussi connu sous le nom commercial « Ecobank Capital », est la Banque d'Investissement et la Société de Bourse du Groupe Ecobank. EDC offre ses services dans toute l'Afrique subsaharienne (33 pays africains) depuis ses 4 bureaux de représentation :

- **Accra** couvre l'Afrique de l'Ouest anglophone (Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Liberia, et Sierra Leone)
- **Abidjan** couvre l'Afrique de l'Ouest francophone (Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo)
- **Douala** couvre l'Afrique Centrale, de l'Est et Australe (Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, Kenya, Mozambique, RDC, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe)
- **Lagos** couvre uniquement le Nigéria.

EDC accompagne et conseille des entreprises, des Etats et des institutionnels sur une large offre de produits d'ingénierie financière :

- Le Conseil Financier : Fusions & Acquisitions – Privatisations – Stratégie de Funding – Restructuration de dette
- Les Levées de Fonds : Levée de capitaux propres et dette – Financement de projets – Financement export
- Les Activités de Marchés Financiers : Introduction en bourse – Emission d'obligations – Placement privé – Titrisation – Négociation de transaction boursières.

Contact Presse - Bureau de Douala :

Rue Prince de Galles, 2eme étage Immeuble Activa

Akwa, Douala, Cameroun

Tel.: + 237 233 43 13 60/71

Fax.: +237 233 43 13 77

<https://ecobank.com/corporate-investment-banking/investment-banking>

ysikam@ecobank.com / edcceeac@ecobank.com

KOUILOU

L'exploitation des minerais à l'origine des inondations

Dans plusieurs villages du département du Kouilou, les rivières sont bouchées par des montagnes de sable que déversent les sociétés exploitant les mines. A chaque pluie se produisent les inondations qui exigent aux pouvoirs publics d'assurer une prise en charge conséquente des victimes.

Dans certains villages du district de Kakamoeka, les cours d'eau n'existent presque plus. « *Les entreprises qui exploitent les matières premières dans les carrières ont bouché les rivières et ne veulent pas refaire les lits des cours d'eau pour éviter les inondations* », a expliqué le député de la sous-préfecture de Kakamoeka, Alexandre Mabiala qui est par ailleurs, président du conseil départemental du Kouilou.

Au village Louvoulou, en effet, les carrières d'exploitation des matières premières sont installées non loin des rivières. Les montagnes sont percées, la terre creusée et le sable déversé dans les cours d'eau. Lorsqu'il pleut, les grandes rivières bouchées ne peuvent plus recevoir les eaux venant des petits ruisseaux. Les villages se trouvent ainsi inondés. Les populations sinistrées tournent leur regard vers les pouvoirs publics pour demander l'aide humanitaire. Pour Alexandre Mabiala, il y a nécessité d'y remettre de l'ordre. Avec les temps qui courent au lieu que les pouvoirs publics dépensent des sommes colossales pour secourir les sinistrés à chaque pluie, il est mieux de demander aux sociétés minières de curer les lits des rivières tout en exerçant leurs activités.



Une montagne de sable se déversant dans une rivière

Dans le district de Mvouti, les équipes d'experts conduites récemment par le ministre en charge de la Recherche scientifique ont constaté les

impacts négatifs de l'orpaillage artisanal sur l'environnement. Dans cette partie du pays, l'eau risquera de devenir impropre à la consumma-

tion si l'on n'y prend garde. La réserve de biosphère de Dimonika, quant à elle, se trouve menacée de disparition.

Rominique Makaya

AMÉNAGEMENT URBAIN

Installation d'une buse dans la zone du Tribunal de grande instance

Le conseil départemental et municipal de Pointe-Noire a lancé, depuis quelques semaines, des travaux de renouvellement des conduites d'eau dans la zone du Tribunal de grande instance, afin de dompter les eaux et limiter l'impact des crues à cet endroit.

Dans la ville de Pointe-Noire, pendant la pluie, les canaux d'évacuation des eaux sont saturés et les habitations inondées.



Une vue des travauxDR

Une situation loin d'être rare au centre-ville, notamment dans la zone du Tribunal de grande instance, vers le rond-point Joseph-Pouabou. Face à cette situation, le conseil départemental et municipal a décidé de lancer, depuis le 30 octobre dernier, les travaux d'envergure à la «place rue de Moungali», zone dite d'inondation pour remédier à ce problème avec le renouvellement d'une conduite d'eau.

Actuellement, la société en charge des travaux est en train de procéder au curage des canalisations sous-terraines qui écoulent les eaux vers l'océan et à l'enfouissement d'une nouvelle buse centrale.

En effet, l'ancienne buse a été érigée dans les années 1920 pendant la construction du Chemin de fer Congo-océan. Installée à plus de six mètres de profondeur, celle-ci sectionnée en deux par sa vétusté empêchent ainsi les eaux à suivre leur cours normal.

Les travaux étant lancés depuis quelques semaines, Jean François Kando a effectué le 7 décembre une descente sur les lieux pour se rendre compte de leur état

d'avancement. « *Nous sommes ici pour vous faire comprendre la gravité du problème que nous avons au niveau du rond-point Joseph-Pouabou, vers le Tribunal de grande instance. Nous avons constaté que le mal est beaucoup plus profond que ce que nous sommes imaginé, car hier nous avions une vue superficielle de la question* », a dit le maire de la ville de Pointe-Noire.

Notons que globalement le réseau d'évacuation d'eau de la ville océane est assez vétuste. Certaines canalisations sont dégradées et plusieurs raccordements ne sont plus opérationnels.

Hugues Prosper Mabonzo

LIBRAIRIE LES MANGUIERS



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.












Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Goussou
immeuble Les Manguiers (Mpi), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-12h)



C1

Ronaldo éteint Messi et propulse la Juve à la première place du groupe G

Cristiano Ronaldo a gagné son duel face à son «meilleur ennemi» Lionel Messi mardi pour la 6e journée de Ligue des champions (3-0), offrant la première place du groupe à la Juventus Turin, qui a infligé sa première défaite de la saison en C1 au FC Barcelone.

Le Portugais a montré la voie à ses équipiers en provoquant un pénalty qu'il a lui-même transformé (13^e) très tôt dans le match, avant que Weston McKennie, d'une superbe reprise de volée acrobatique du droit (20^e), ne double la mise. Et Ronaldo lui-même a marqué le pénalty du 3-0 pour s'offrir un doublé après une main dans la surface de Clément Lenglet, encore fautif, et propulser la Juve vers la première place du groupe. «On savait que c'était presque mission impossible. (...) Mais je crois que quand tu marques trois buts au Camp Nou, il n'y a aucun doute sur qui mérite de passer comme premier de groupe...», a fanfaronné Ronaldo sur Movistar au coup de sifflet final. Entre deux équipes déjà qualifiées, le principal intérêt de ce choc de la 6e journée de Ligue des champions était d'assister aux retrouvailles entre le Portugais et son rival argentin. Et c'est bien «CR7» qui est sorti vainqueur de ce bras de fer alléchant, plus vu en Ligue des champions depuis 2011. Absent car testé positif au Covid-19 à l'aller, Ronaldo a créé la surprise au Camp Nou : il a été le fer de lance de l'excellente première période des Turinois mardi, n'hésitant pas à décrocher pour être à la base de la construction offensive... et prenant psychologiquement le pas sur Messi avec son but précoce.

Barça, défense en ruines

L'accolade entre les deux légendes vivantes du football mondial, juste avant le coup d'envoi, était trompeuse : c'est un vrai duel à distance que se sont livrés les deux stars. Messi aussi, de quelques frappes en dehors de la surface (23^e, 47^e) a alerté l'éternel gardien de la «Vieille dame», Gianluigi Buffon (43 ans



Cristiano Ronaldo et Messi ne s'étaient plus croisés sur un terrain depuis le départ en Italie du Portugais (Josep LAGO/AFP)

en janvier).

Mais le capitaine blaugrana a été encore une fois impuissant, comme lors de la défaite chez le promu Cadix samedi (2-1) en Liga, et a dû s'incliner face à son rival.

C'est surtout la défense centrale qui inquiète côté catalan : en l'absence de Gerard Piqué, blessé jusqu'au printemps, Ronald Araujo a été dépassé sur le premier pénalty et sur le but de Bonucci annulé par le VAR (75^e).

Et Clément Lenglet, déjà fautif contre Cadix, a de nouveau pénalisé les siens sur le second pénalty... ce qui a obligé Ronald Koeman à lancer Samuel Umtiti, de retour de blessure, à sa place (55e). Le Barça a joué «la peur au ventre», a estimé l'entraîneur Ronald Koeman en conférence de presse, tandis que l'attaquant français Antoine Griezmann a confessé sur Movistar que les joueurs ont offert «une très mauvaise image». Une nouvelle désillusion européenne pour le Barça, près de quatre mois après le 8-2 essuyé contre le Bayern Munich à Lisbonne.

«CR7» a ainsi un peu rééquilibré son bilan face à la Pulga (puce, en espagnol), avec 11 victoires pour le Portugais et 16 succès pour l'Argentin (pour neuf nuls) lors de leurs confrontations directes.

Et la Juve, en délicatesse en championnat (4e), a servi l'une de ses plus sérieuses prestations de la saison au Camp Nou, pour s'offrir une première place inespérée dans cette affiche de gala, et donc un tirage a priori plus abordable en huitièmes de finale.

D'après AFP

Un incident raciste secoue PSG-Basaksehir

Le geste inédit des joueurs du Paris SG et du Basaksehir Istanbul de quitter mardi la pelouse après des accusations de racisme portées à l'encontre du quatrième arbitre a conduit au report du match de Ligue des champions au lendemain, une décision historique saluée par le monde du football.

Pour le PSG, assuré de voir les 8e de finale grâce au succès de Leipzig contre Manchester United (3-2), il s'agira d'aller chercher la victoire pour terminer en tête du groupe. Mais mardi soir, les Parisiens n'avaient pas la tête à célébrer leur qualification.

La rencontre a dégénéré à la 14e minute, lorsque des membres du staff turc, excédés, ont crié leur colère, audible dans un stade à huis clos : «He said negro», ont-ils lancé en direction du quatrième arbitre Sebastian Coltescu.

Ce dernier venait de signaler à l'arbitre principal Ovidiu Hategan, roumain comme son collègue, la réaction trop véhémente à son goût de Pierre Achille Webo, membre camerounais de l'encadrement du Basaksehir, après une décision arbitrale. La confusion est encore montée d'un cran quand le directeur de jeu a expulsé M. Webo du banc de touche.

Les arbitres roumains incriminés

Les joueurs ont commencé à s'agglutiner sur le bord du terrain, appelés notamment par l'attaquant remplaçant de Basaksehir Demba Ba, l'international sénégalais natif de la région parisienne, très remonté. Un dialogue a com-

cadrement des clubs.

Selon un sonore du match, traduit par un journaliste de l'AFP, le quatrième arbitre Sebastian Coltescu aurait prononcé la phrase suivante : «(C'est) le Noir ici. Va voir et identifie-le. Ce gars, le Noir (negru en roumain, ndr)».

Peu de temps après le début de l'interruption, le président du club turc Göksele Gümüşdag a indiqué que ses joueurs ne reprendraient pas la partie tant que le quatrième arbitre serait présent en bord de touche.

L'Uefa lance une «enquête approfondie»

Une «enquête approfondie» va être menée par l'UEFA après les accusations de racisme concernant le quatrième arbitre roumain du match de Ligue des champions entre le Paris SG et le Basaksehir Istanbul, a annoncé mardi l'instance de gouvernance du football européen. Evoquant un «incident» durant la rencontre, interrompue après moins d'un quart d'heure de jeu, l'UEFA a confirmé la décision prise «à titre exceptionnel» et après «discussion avec les deux clubs» de reprendre le match mercredi à 18h55 avec une «nouvelle équipe» d'arbitres.

Et désigne un autre arbitre pour la suite du match

Dans la nuit, l'UEFA a officialisé la désignation de l'expérimenté M. Makkiele, âgé de 37 ans, qui compte 26 matches de C1 au compteur, dont celui entre le PSG et le RB Leipzig du 24 novembre dernier (1-0).

Il est assisté par le Néerlandais Mario Diks et



Demba Ba, l'attaquant sénégalais du BB Istanbul face à l'arbitre roumain du match PSG-Basaksehir (FRANCK FIFE/AFP)

mencé entre joueurs, l'arbitre et le délégué de l'UEFA, sans parvenir à une issue. Neymar et Kylian Mbappé ont notamment été au centre des discussions. Après une dizaine de minutes d'échanges, les joueurs stambouliotes ont pris la direction des vestiaires, suivis par les Parisiens, sous les applaudissements de membres de l'en-

le Polonais Marcin Boniek. Le Polonais Bartosz Frankowski occupe lui la fonction de quatrième arbitre. Les Italiens Marco di Bello et Maurizio Mariani restent eux en tant qu'assistants à l'arbitrage vidéo (VAR).

D'après AFP

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

INVITATION

Ferréol Gassackys Vous convie à la présentation
dédicace de ses ouvrages : « *La Foi de Ferréol* »
« *Frikia, pèlerin des âges* »

Lieu : Librairie Les Manguiers (Les Dépêches de Brazzaville)
Date : Vendredi 11 décembre 2020
Heure : 14 h 00

Contact : +242 06 666 84 94

